



## NOTRE CHARTE POUR LA PRÉVENTION DE LA MALTRAITANCE

### ALLIANCE EHPAD - FALC

« Cette charte formalise nos principes et nos actions pour prévenir toute forme de maltraitance, qu'elle soit physique, psychologique, ou institutionnelle. Elle repose sur des valeurs de transparence et de vigilance partagées par l'ensemble du personnel, des résidents et des familles. Ensemble, nous œuvrons pour un cadre de vie respectueux et protecteur ».

**Mise en place** de fiches d'évènements indésirables pour signaler toute situation préoccupante.



**Communication continue** entre résident et professionnel afin de déceler tout changement de comportement.



**Formation** du personnel pour reconnaître les signes de maltraitance.



**Sensibilisation** sur la prévention de la maltraitance par le biais d'affichages.



**Contrôle** des décisions de sorte que chaque décision prise ne s'oppose pas aux droits fondamentaux des résidents.

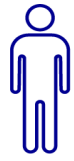


**Non-infantilisation** de la personne, en la vouvoyant selon ses préférences, et en prenant en compte la pathologie.





**Respect** de la pudeur en permettant au résident de réaliser sa toilette dans un espace privé selon son niveau d'autonomie.



**Non obligation** d'une tenue vestimentaire. Les résidents ont libre choix de porter leurs affaires personnelles, propices aux périodes de la journée, (pyjama la nuit et vêtements la journée) sans avoir recours à une tenue standardisée.



**Adaptabilité** des soins en prenant compte des différentes pathologies des résidents.



**Respect** du rythme de vie de chacun des résidents, en les laissant se lever selon leur convenance.

